Bulletin d'information municipal
N°16 Juillet 2020

La Croix aux Mines

SOMMAIRE

EDITORIAL :

Le mot du Maire page 2

VIE COMMUNALE :

Hommage à Monsieur Spiry	page 3
Mot personnel à Georges	page 4
Les conseillers municipaux	page 5
Les différentes commissions	page 6
Incivilités	pages 7 et 8
Rappels à la loi	page 9
Forêt-bois de chauffage	page 10
Travaux place Saint Nicolas	pages 11 et12
Budget	pages 13 et 14
Travaux eau potable	pages 15 et 16
Fleurissement	page 17
Initiatives contre la covid	page 18
Infos santé : Les tiques /Lyme	page 19
La pyrale du buis	page 20
Le coin des astuces : jardin et santé	pages 21 et 22
Cuisine : far Lorrain aux mirabelles	page 23
Etat civil	page 24
Infos pratiques	page 25
Recrutement pompiers	page 26

BULLETIN MUNICIPAL N°16
Juillet 2020
Journal réalisé avec la participation
du maire Jean-Yves Auzene,
du conseil municipal et des associations

LE MOT DU MAIRE

Chères Cruciminoises, chers Cruciminois

En ce début d'année triste et catastrophique, je voudrais commencer cet article en ayant une pensée chaleureuse pour tous les disparus décédés du Covid 19 ou de maladies inguérissables. Partis trop tôt, dans des conditions inhumaines qui nous ont empêchées de leur dire au revoir décemment, Jean SPIRY, Lydie RIOU, Georges GERARD et André CHARRIER de notre village nous ont malheureusement quitté. Dans les communes voisines, Marcel COSYNS, Bernard LEFEBVRE, Georges MARGRAITTE, Gaëtan (Max) PAYET et Michel VINCENT sont décédés également. Pour terminer avec ces moments difficiles et pénibles, je remercie profondément tout le personnel médical, les médecins, les infirmières et toutes les personnes qui ont continué leurs services comme le personnel de l'ADMR, de la poste, du ramassage des ordures ménagères…

Indisponible, je remercie mes adjoints qui ont géré la commune en mon absence et qui ont géré les commandes de masques et appelé les personnes seules.

Bravo à la solidarité de l'association de la jeunesse cruciminoise qui a donné 1500€ pour l'achat des masques en tissu réutilisables.

Bravo au club Saint Nicolas qui a offert à chaque membre un masque en tissu avec élastique.

Bravo aussi à la solidarité des habitants de La Croix aux Mines et au bon déroulement du confinement malgré certains inconscients.

Elections, nouveaux élus, onze anciens conseillers, quatre nouveaux. Merci pour votre confiance, nous sommes là pour vous et pour notre village en essayant d'améliorer la vie et le cadre de vie à La Croix aux Mines.

Cruciminoisement

JY AUZENE

Hommage à Monsieur Spiry

C'est avec une immense tristesse que les Cruciminois apprirent le décès de Jean SPIRY le 16 mars 2020, brutalement emporté par le terrible virus, cause de tant de malheurs.

Né à La Croix aux Mines le 15 mars 1929, il fit sa scolarité à l'école communale puis son service militaire au Maroc.

Il entra à la Schappe en 1951 puis poursuivit une belle carrière au sein du groupe industriel, dans les usines des départements du Rhône, de l'Ain et revint à La Croix en 1980 en qualité de chef de fabrication jusqu'à l'âge de la retraite en 1988.

Marié en 1955 avec Anne-Marie NEFF, le couple eut la joie d'élever 2 enfants Jacques et Marie-Françoise qui leur donnèrent 4 petits enfants et un arrière petit fils qui faisaient sa joie et sa fierté.

Passionné par le patrimoine et l'histoire locale, Jean fut élu secrétaire de l'association ORGOCAM dès sa création en 1985, fonction qu'il ne cessa d'occuper. Il œuvra très activement pour la résurrection du Grand Orgue puis suivit avec grand intérêt toutes les restaurations réalisées et participa à toutes les manifestations. Il entreprit des recherches importantes sur l'histoire de l'église, ses vitraux et son riche mobilier protégé au titre des Monuments Historiques. Il fit de nombreux relevés dans le livre de l'abbé FRESSE et établit un document dans lequel tout fut consigné et expliqué. Il mit en route les visites commentées de l'église pour lesquelles il s'investissait pleinement aimant dire « *qu'il en était tombé amoureux* » Il su également transmettre son enthousiasme et assurer la continuité de son action. Son investissement lui valut la remise de la médaille communale qu'il reçut avec beaucoup d'émotion lors de la cérémonie des vœux du maire 2018.

Aimant beaucoup son village, il participa activement à l'association ASMAC aux côtés de l'équipe de Gilbert GABOUREL, accepta d'être le trésorier de « Jeunesse Cruciminoise » pendant 8 ans et fut membre actif du Club Saint-Nicolas. Il ne manquait pas les cérémonies patriotiques.

Sa belle voix grave était très appréciée au sein de la chorale du Val de Galilée ou pupitre des basses. Grand amateur de chants grégoriens et latins, il prenait aussi beaucoup de plaisir à chanter des répertoires plus modernes ou profanes.

Personne très attachante, Jean était unanimement respecté et apprécié pour sa gentillesse, sa bienveillance, son amabilité, son humour, sa culture et sa grande sagesse.

Jean, figure emblématique de notre communauté, n'a pu être accompagné à sa dernière demeure comme il le méritait, ni par ses proches éplorés, ni par ses amis à qui il manque déjà. Ce fut un déchirement pour beaucoup de nos concitoyens. Nous disons un grand merci à Jean pour tout ce qu'il a apporté, nous ne l'oublierons pas.

Hommage à Georges

Mot personnel à Georges

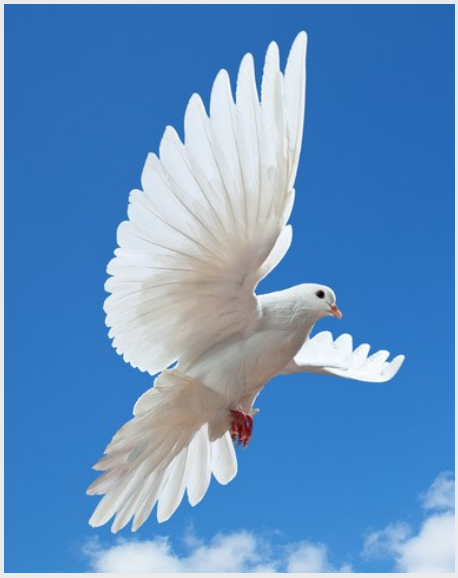

Au revoir Georges, tu es parti trop vite et bien trop tôt, on n'a pas pu te remercier et te dire adieu décemment.
Georges, tu resteras dans notre cœur un homme bon et gentil avec qui nous aimions partager de bons moments.
Discret, travailleur, efficace et enthousiaste, tu as donné beaucoup de ton temps à améliorer et à embellir notre village, pas seulement comme adjoint pendant 9 ans, mais aussi en étant membre de plusieurs associations et en nous aidant bénévolement à réaliser les travaux de la commune.
J'ai eu l'honneur et le plaisir d'apprendre à te connaître et de réaliser de belles choses ensemble notamment à l'association jeunesse cruciminoise où tu as toujours été disponible pour les jeunes dans la joie et la bonne humeur.

Je tiens donc à te remercier du fond du cœur pour tout ce que tu as réalisé pour nous, pour les jeunes, pour notre village, nos rencontres resteront parmi les meilleures de ma petite vie de Maire. Tu vas nous manquer, je pense à Liliane qui a aussi tellement donné et qui doit affronter cette injuste fatalité.

Au revoir Georges, respect, merci.

Jean-Yves

Vos conseillers municipaux

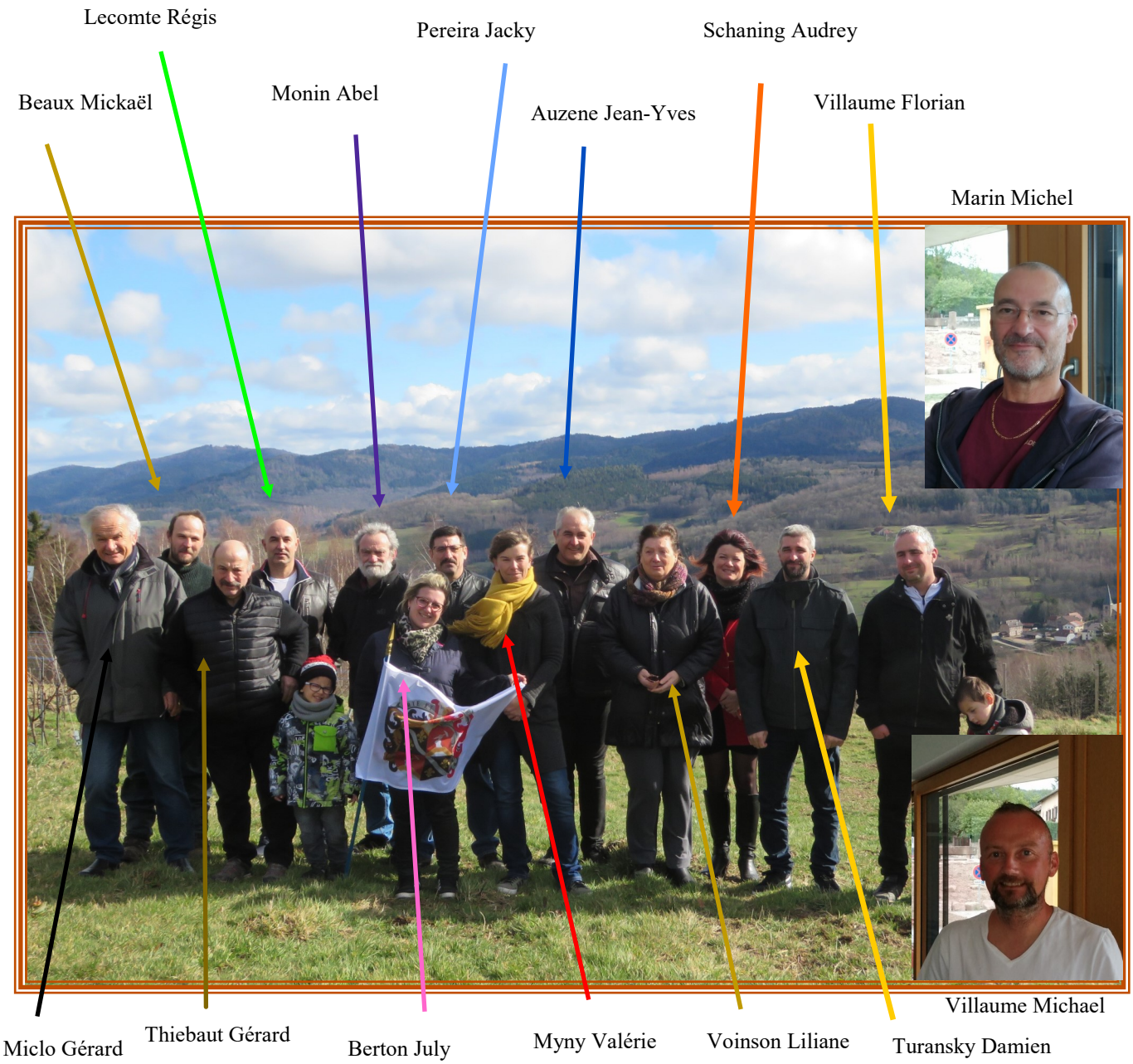

Commissions

Budget
Jean-Yves Auzene
July Berton
Jacky Pereira
Abel Monin

Eau potable et Assainissement :

Jacky Pereira
Gérard Thiebaut

Travaux et bâtiments
Jacky Pereira
Abel Monin
Damien Turansky
Régis Lecomte

Forêt/terrains/ fleurissement
Florian Villaume
Gérard Miclo
Gérard Thiebaut
Damien Turansky
Michaël Villaume
Mickaël Beaux

Vie sociale
Audrey Schaning
July Berton
Michaël Villaume
Liliane Voinson
Valérie Myny

Routes et Chemins
Florian Villaume
Gérard Miclo
Gérard Thiebaut
Mickaël Beaux
Michaël Villaume

Communale des impôts
Florian Villaume
Abel Monin
Régis Lecomte
Damien Turansky

Tourisme
Audrey Schaning
July Berton
Valérie Myny
Gérard Miclo

Environnement
Jean-Yves Auzene
Abel Monin
Jacky Pereira

Sauvegarde du patrimoine
Jean-Yves Auzene
July Berton
Audrey Schaning
Gérard Miclo

Appel d'offre
Jacky Pereira
Abel Monin
Regis Lecomte
Damien Turansky

CCAS
Jean-Yves Auzene
Michaël Villaume
Liliane Voinson
Jacky Pereira
Michel Marin

Sécurité
Jacky Pereira
Florian Villaume
Liliane Voinson

Délégué Com d'agglo
Abel Monin

Communication
Jacky Pereira
Valérie Myny

INCIVILITÉS STOP

Incivilités

Chers habitants de La Croix aux Mines,

Cette période de confinement a été l'occasion, pour tout le monde, de s'adonner aux loisirs du bricolage et du jardinage. Ce qui a engendré quelques nuisances. Nous en profitons pour vous rappeler quelques règles de savoir vivre.

LES NUISANCES SONORES

Les bruits tels que : la musique, les travaux, les tondeuses, les tronçonneuses……Vous nous avez compris, les bruits répétitifs peuvent nuire à votre voisinage. Veillez à respecter des horaires convenables pour générer ces nuisances.
N'hésitez pas à communiquer entre voisins. Prévenez-vous mutuellement lorsque vous décidez d'entreprendre des travaux un peu bruyants.

LES NUISANCES VISUELLES ET OLFACTIVES

Les aires de stockage des déchets sont dans un état catastrophique ! Sacs éventrés….

Nous vous rappelons que ces aires sont réservées aux seules personnes autorisées, soit les habitants qui résident dans les zones où les camions de ramassage n'ont pas accès.

Les sacs jaunes, pour ces aires, ne peuvent être déposés que le mardi soir (voir calendrier distribué à tous les foyers).

Nous autorisons, cependant, aux résidences secondaires de déposer leurs sacs jaunes le dimanche soir précédant le ramassage. C'est une autorisation exceptionnelle, étant donné que les résidents ne sont pas présents le mardi soir.

Incivilités suite

Des **dépôts d'ordures ménagères** et sauvages ont été relevés. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie, une enquête est en cours. Une aire de déchets verts ,dans notre village, est à l'étude.

Les feux des déchets verts ou autres sont **INTERDITS ET PUNISSABLES** (700 € d'amende). Les déchets verts peuvent être utilisés pour le compost ou le paillage (après broyage), ils peuvent aussi être déposés en déchetterie. Les autres déchets sont à trier, à déposer en déchetterie, dans les ordures ménagères ou dans les sacs jaunes.

Des **déjections canines** ont été retrouvées sur le terrain de football et différents sentiers. Par respect pour tout le monde, veuillez ne pas promener votre chien sur le terrain et ramasser les excréments de vos chiens lorsqu'ils font dans des endroits inappropriés. Les forêts sont suffisamment spacieuses pour promener vos animaux.

Nous comptons sur vous. Merci.

Le respect n'est pas une faiblesse mais bien la preuve d'une bonne éducation.

Rappel à la Loi

Horaires pour les travaux de bricolage ou jardinage :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30
Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h
Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Feux de déchets = 700€ d'amende

Article R635-8 du code pénal: Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures ménagères. Tout objet déposé sur les trottoirs **en dehors des dates et horaires de collectes** prévues est considéré comme un dépôt sauvage. **Au même titre pour les personnes qui laissent leurs bacs d'ordure en dehors des dates et horaires de collectes.**

Envoyé en préfecture le 04/06/2020
Reçu en préfecture le 04/06/2020
Affiché le
ID : 088-218801207-20200604-2020_55-AR

République Française
Département VOSGES
LA CROIX AUX MINES

ARRETE N° 2020_55

respecter l'environnement, assurer la propreté des trottoirs et des espaces verts

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles n° L.2212.1, L 2212.2, et L 2542.3,
Vu le code civil et notamment l'article n°1385
Vu le code rural et notamment l'article n°213

Considérant que toutes dispositions pour faire respecter l'environnement, assurer la propreté des trottoirs et des espaces verts ainsi que la circulation des piétons doivent être prises, Considérant que la pollution canine doit être jugulée,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les propriétaires de chiens devront veiller à ce que l'espace public (les voies, trottoirs et espaces verts) ne soit pas souillé par leurs déjections.

ARTICLE 2 : Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur l'espace public.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté fera l'objet d'un rapport à la gendarmerie et donnera lieu à procès-verbal de contravention d'un montant de 200€.

Le Maire,
-certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à LA CROIX AUX MINES, le 04/06/2020
Le Maire,
Jean-Yves AUZENE

Forêt Bois de chauffage

Forêt –Bois de chauffage

Voilà plusieurs années que notre forêt cruciminoise subit la sécheresse de plein fouet. Le scolyte est de plus en plus présent et ravage notre forêt que ce soit les bois résineux ou feuillus.

Le prix concernant la vente de bois ne cesse de baisser. Un suivi régulier de notre forêt est désormais obligatoire si nous ne voulons pas y perdre davantage.
Du bois de chauffage est proposé aux habitants de la commune , il sera disponible pour le printemps 2021. Pour cela, il vous faudra remplir le coupon joint avec le bulletin . Si vous êtes intéressés, retournez le en mairie, avant le 30 septembre 2020.

Au prix de 40€ le stère, les lots de bois seront vendus par lot de 5 par foyer. Du frêne majoritairement, le bois sera débardé, débité et empilé au chargeoir afin de garantir votre sécurité. Il sera à enlever sur place.
Merci de joindre, au coupon réponse, un acompte de 25 % de votre commande (soit pour 5 stères 50€) à l'ordre du trésor public.

Pour plus de renseignements, vous pouvez me contacter au 06.31.06.28.89 (Florian Villaume, adjoint)

Travaux place saint Nicolas

Les travaux de la place Saint Nicolas avancent considérablement malgré, la crise sanitaire que nous avons tous subi.

Travaux place saint Nicolas (suite)

Encore un peu de patience avant de voir le résultat final.

Budget

Budget

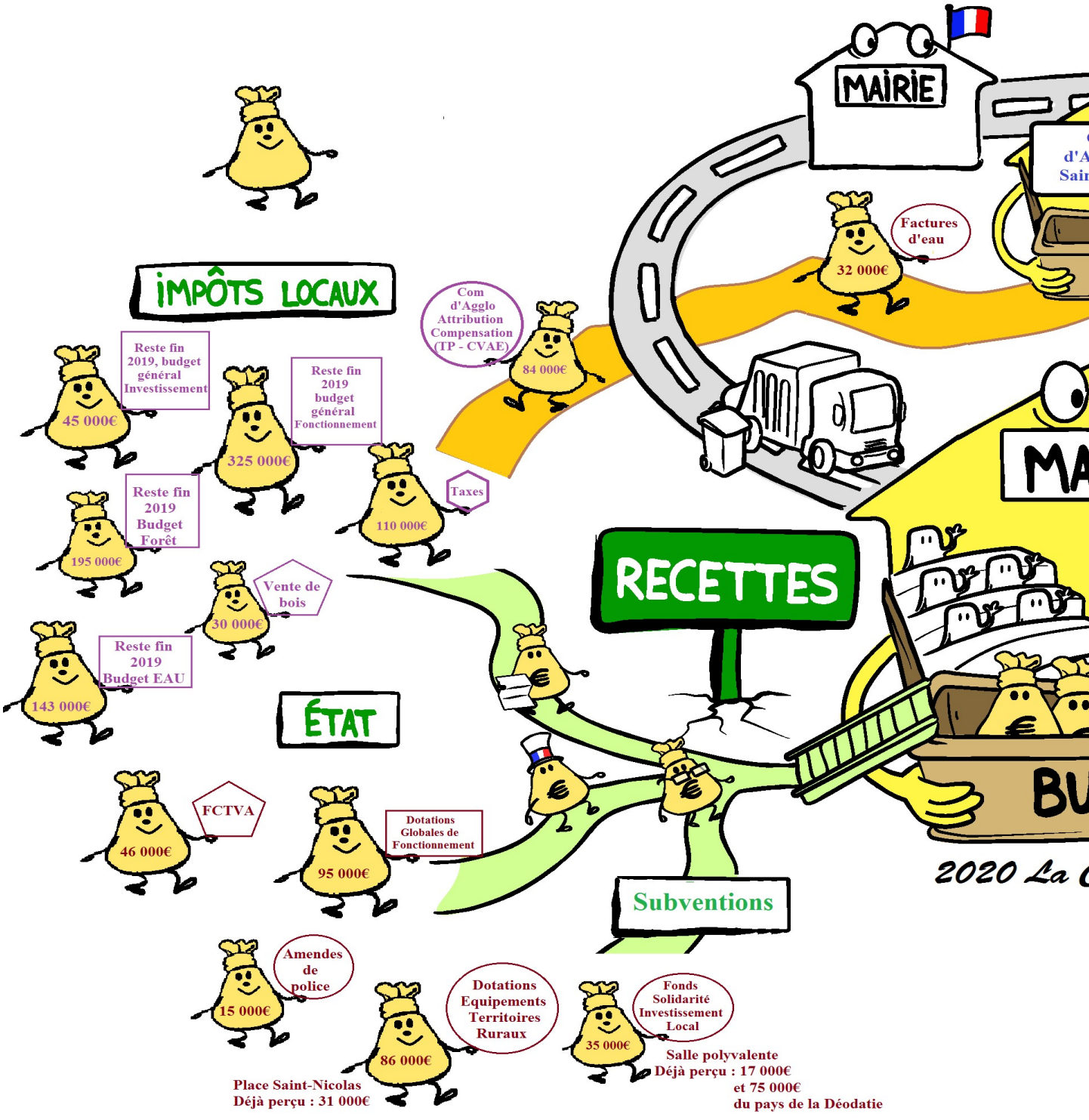
MAIRIE
Factures d'eau
32 000€
IMPÔTS LOCAUX
Com d'Agglo Attribution Compensation (TP - CVAE)
84 000€
Reste fin 2019, budget général Investissement
45 000€
Reste fin 2019 budget général Fonctionnement
325 000€
Taxes
110 000€
Reste fin 2019 Budget Forêt
195 000€
Vente de bois
30 000€
Reste fin 2019 Budget EAU
143 000€
RECETTES
ÉTAT
FCTVA
46 000€
Dotations Globales de Fonctionnement
95 000€
Subventions
Amendes de police
15 000€
Place Saint-Nicolas
Déjà perçu : 31 000€
Dotations Equipements Territoires Ruraux
86 000€
Fonds Solidarité Investissement Local
35 000€
Salle polyvalente
Déjà perçu : 17 000€
et 75 000€
du pays de la Déodatie

Budget

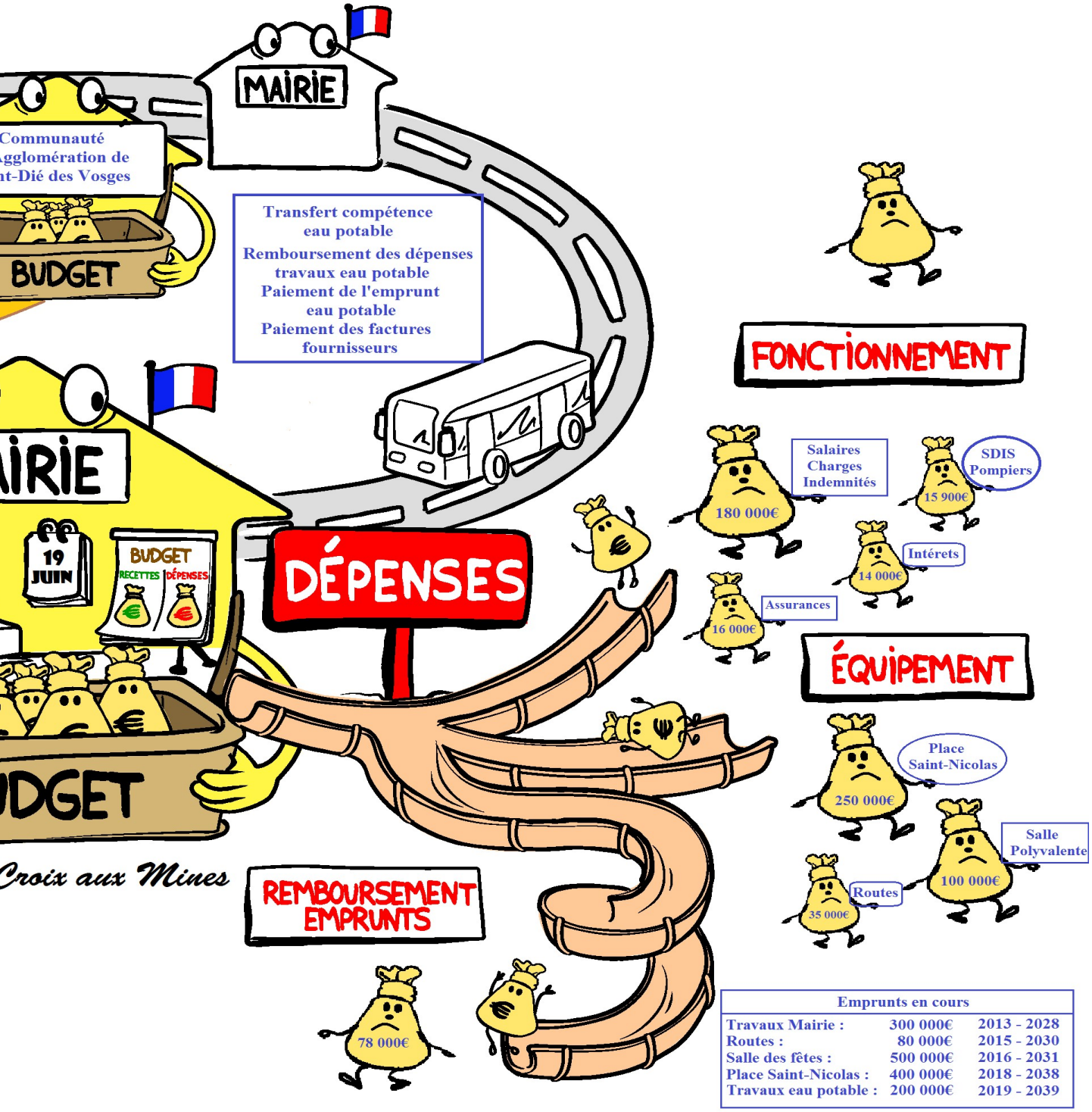

Emprunts en cours		
Travaux Mairie :	300 000€	2013 - 2028
Routes :	80 000€	2015 - 2030
Salle des fêtes :	500 000€	2016 - 2031
Place Saint-Nicolas :	400 000€	2018 - 2038
Travaux eau potable :	200 000€	2019 - 2039

Travaux eau potable

Amélioration du réseau d'eau potable

Depuis plusieurs années, nous subissons des sècheresses longues et catastrophiques qui réduisent énormément les débits de nos sources ce qui provoque sur les secteurs de la Behouille et du Champ de cheval d'importantes pénuries d'eau.
Le conseil municipal a donc décidé en 2019 de réaliser un réseau d'eau de distribution alimenté par deux groupes de surpression équipés chacun de deux pompes.

Le premier groupe de pompage qui sera posé chemin de la Behouille pourra fournir 8m3/h à 14 bars et le second groupe de pompage qui sera posé au champ de cheval pourra fournir 8m3/h à 10 bars.

2000ml de tuyau PVC DN90 et 1000ml de tuyau PE DN40 seront posés par les employés communaux qui effectueront également les 20 branchements d'eau et coffrets compteurs.

Un projet est en cours afin d'alimenter, si notre production le permet, les maisons de Mandray et d'Entre deux Eaux qui se trouvent sur l'autre versant de la Behouille et également le réservoir de Fouchifol d'Entre deux Eaux. Ceci sera certainement possible après la réalisation du nouveau captage de Sadey qui fournit 2.5m3/h en pleine sécheresse.

Travaux eau potable (suite)

Supervision, télégestion, sectorisation

Rappel

Pour terminer sur le sujet et afin de gérer au maximum la consommation d'eau une télégestion a été posée dans chaque réservoir, sur chaque compteur de production, de distribution et de sectorisation. Ces télégestions permettent d'enregistrer toutes les consommations journalières, les niveaux des réservoirs et le suivi du traitement.
Reliées entre elles en continue grâce à un système radio et surveillées par une supervision à la Mairie, ce système permet d'améliorer notre rendement de réseau et de limiter les fuites d'eau. De plus, en cas de fuite importante ou de niveau bas dans un réservoir des appels d'urgence sont programmés afin d'intervenir immédiatement.

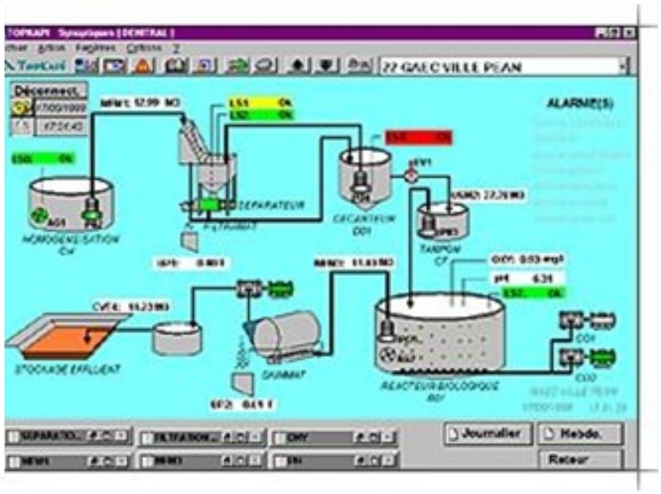

Bien évidemment, les surpresseurs seront raccordés, gérés et suivis par la télégestion, nous seront prévenus en cas de panne et de surconsommation.

Le compteur de départ pour Entre deux Eaux et Mandray sera aussi connecté sur notre télégestion afin de contrôler les consommations journalières et pour effectuer la facturation.

Fleurissement

Nous n'avons malheureusement pas pu effectuer la journée plantation des fleurs, comme tous les ans, avec l'association Jeunesse Cruciminoise en raison du Covid-19.

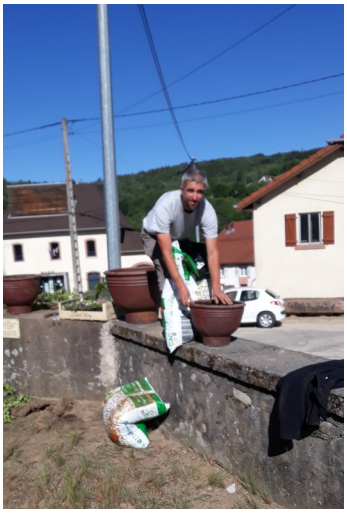

Le conseil municipal a tenu malgré tout, à fleurir notre village. La commande a été prise, comme les années antérieures, tant en qualité qu'en quantité, chez Georges Laurent à Coinches.
La journée s'est déroulée le samedi 30 mai, avec les conseillers municipaux disponibles. L'arrosage sera suivi de près par les employés communaux durant tout l'été.

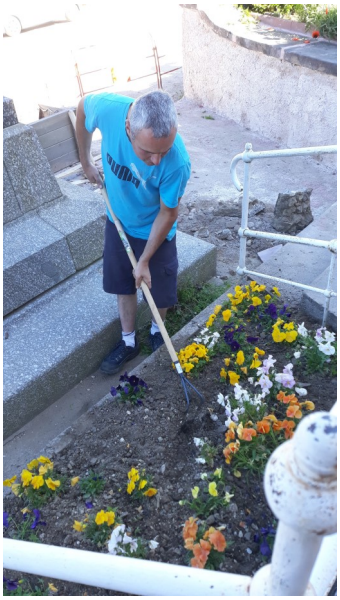

STOP

Initiatives contre la Covid

Un grand bravo au club «Saint Nicolas » qui a offert à tous ses adhérents un masque de protection en tissu. Toutes leurs manifestations prévues jusqu'à la fin de l'année 2020 sont, malheureusement, annulées. La présidente Liliane Voinson ainsi que les membres du comité reprendront leurs activités à partir de janvier 2021, si les conditions sanitaires le permettent.

Belle initiative....

Durant cette période difficile, des actions positives ont vu le jour. En voici un bel exemple avec la jeunesse cruciminoise, association d'enfants et adolescents qui œuvre pour le village aussi bien dans la taille de fruitier, que dans le fleurissement ou dans la remise en état des monuments du cimetière militaire....Ils organisent entre autre le lotoween chaque année en novembre. Les enfants et les membres adultes du conseil d'administration ont eu l'idée généreuse de piocher dans leur tirelire pour offrir 1500 euros à la commune afin de permettre l'achat de masques.
Nous remercions chaleureusement cet élan de générosité, de solidarité très important et touchant surtout durant cette période de pandémie.

Un distributeur à pied de gel hydroalcoolique a été offert à L'ADMR et un, à la maison des services par notre commune. En remerciement pour leur investissement auprès de nos anciens, pendant cette période si difficile.
La commune de LaCroix aux Mines a aussi fourni un distributeur à l'ASMAC.

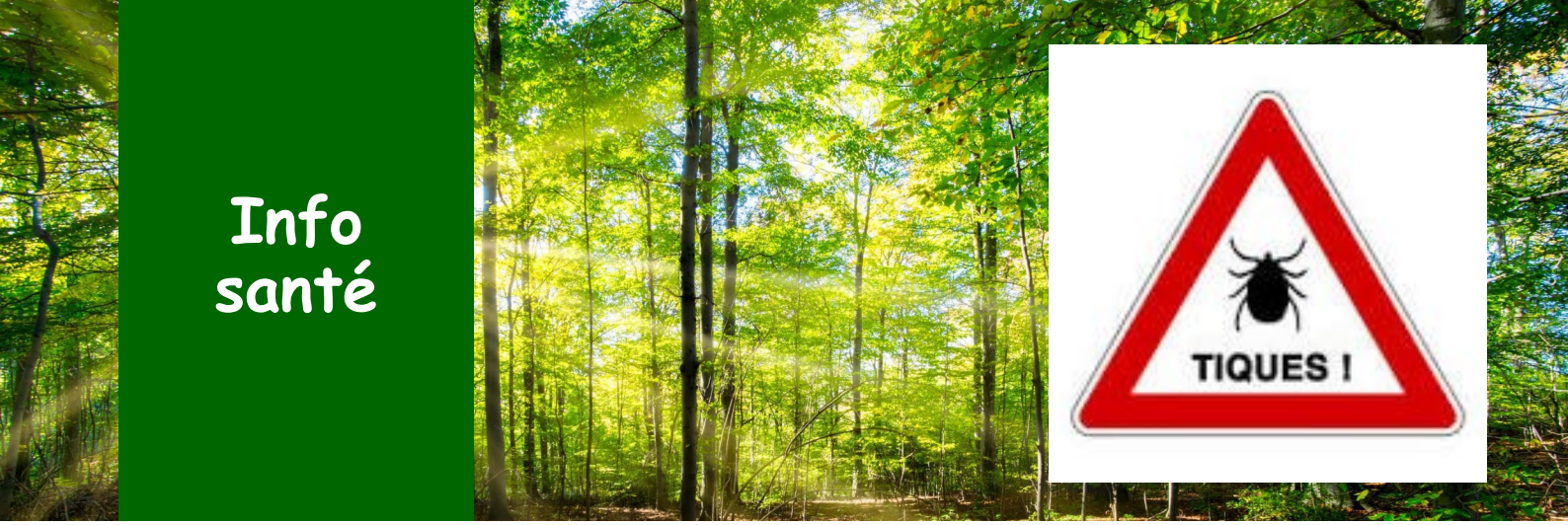

Pas si sympathique, la tique

Vous la connaissez tous, cette petite bête. Mais si, c'est celle qui s'accroche à vous quand vous vous baladez en forêt ou que vous jardinez. LA TIQUE ! J'aime bien les bêtes, mais celle là, NON !

Pourquoi ? parce que CERTAINES sont porteuses de la bactérie «Borrelia». Qu'est ce que c'est ? C'est la maladie de Lyme. Cette foutue maladie qui touche beaucoup trop de personnes dans notre beau village.

Que faut-il faire si elle vous mord ?

- Il faut la retirer le plus rapidement possible avec un tire tique. Ne pas comprimer le corps, elle risquerait de libérer ses bactéries.
  Ne pas utiliser d'éther, de l'huile, de l'alcool ou une flamme.
- Désinfecter la morsure et surveiller pendant un mois.

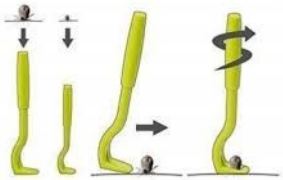

Tire tique

La maladie de Lyme

Si une auréole rouge apparaît autour de la morsure dans les jours, les semaines ou le mois qui suivent. Il est impératif de consulter votre médecin.
La maladie de Lyme peut se manifester après plusieurs années, si elle est traitée trop tardivement. Elle s'attaque au système nerveux (nerfs, paralysie, fatigue intense, douleurs articulaires…)

auréole

Les précautions à prendre :

- Porter des vêtements couvrants (pantalons, manches longues, chapeau..)
- Eviter les hautes herbes, rester sur les sentiers
- Examiner vos vêtements et les parties de votre corps (zones chaudes : creux de genoux, aisselles, cuir chevelu, coup…)

N'hésitez pas à demander à votre médecin, une analyse de sang, nous ne sommes jamais trop prudents. Prenez soin de vous.

La pyrale du buis

La pyrale du buis est la chenille d'un papillon de nuit, originaire d'Asie .Cette chenille est implantée en Lorraine depuis 2018 et elle dévore les feuilles tendres de nos buis .

La chenille est reconnaissable à son corps de couleur vert clair, strié longitudinalement de vert foncé, avec des verrues noires et de longs poils blancs isolés. Sa tête est noire luisante et ses pattes sont jaunes. Au dernier stade de sa croissance , elle mesure environ 35-40 mm de long.

Certains habitants de La Croix aux Mines ont déjà été victimes d'attaques de pyrale. Les buis deviennent jaunes, comme brulés et recouverts d'une toile visqueuse. Il faut vérifier la base du buis, les chenilles s'attaquent aux feuilles, pas au bois. Certains arbustes de petites tailles sont entièrement défoliés et risquent fort de dépérir. L'aspect esthétique des arbustes infestés est également très altéré.

Etant donné qu'en Europe, l'espèce n'a pas de prédateurs naturels ou régulateurs naturels, elle se montre beaucoup plus invasive et dévastatrice que dans son pays d 'origine.

<u>Les différentes solutions :</u>

*La lutte mécanique par prélèvement lorsque les chenilles sont en petit nombre. Elles ne sont pas urticantes.

*Des pièges à phéromones permettent d'attirer les papillons avant qu'ils ne pondent, c'est un traitement bio qui évite de tuer les abeilles.

*La destruction des buis lorsque les attaques sont trop importantes.

Le coin des astuces

JARDINAGE

Avec le soleil qui s'installe, notre jardin et notre potager en particulier réclament notre présence. Il est inutile de déverser des produits chimiques dans votre jardin pour le protéger. Pourquoi ne pas le faire naturellement ? Votre jardin va adorer et il vous le rendra bien.

La banane : Un engrais étonnant.
Les plantes vertes, en particulier les rosiers, adorent la peau de banane. Enterrez au niveau du pied, la peau de banane qui fera office d'engrais. Si vous avez des plantes vertes d'intérieur, il est possible de lustrer les feuilles avec la peau. La peau de banane renferme des vertus antifongiques et enzymatiques.

L'huile d'olive : L'ennemi naturel des pucerons.
Les pucerons sont gourmands des feuilles, des fleurs mais détestent l'huile d'olive. Pour profiter des bienfaits de ce produit, il vous suffit d'incorporer une cuillère à soupe à la base de votre plante. Les pucerons disparaîtront et les plantes pourront s'épanouir pleinement.

L'eau de cuisson : Un atout vitaminé.
Ne gaspillez plus l'eau de cuisson des légumes, ni celle des œufs. Il est possible de l'utiliser pour nourrir les plantes d'intérieur ainsi que les fleurs coupées que vous déposez dans des vases. Il suffit d'arroser les plantes avec cette eau, qui a conservé les minéraux ainsi que les vitamines des légumes cuits.

Conseil : Les légumes se conservent mieux lorsqu'ils sont récoltés le matin très tôt, après un bon arrosage de la veille au soir.

«APRES SAINTE-PROCULE : ARRIVE LA CANICULE.»

Le coin des astuces (suite)

SANTE:

Durant l'été, il est tentant de rester de longues heures en terrasse ou sur la plage oubliant de se protéger, un coup de soleil est donc vite arrivé. Mauvais pour la santé, douloureux, les coups de soleil peuvent être soulagés grâce à quelques astuces…

Misez sur la tomate pour soigner un coup de soleil.
Face à un coup de soleil le remède est parfois au fond de votre bac à légumes ! La tomate contient un puissant antioxydant appelé lycopene. Celui-ci aide à la reconstruction de la peau et soulage les brûlures. Ce fruit-légume permet également d'éviter l'apparition de cloques. Découpez quelques rondelles de tomate sque vous déposez sur votre coup de soleil et laissez agir pendant quelques minutes.

Le cataplasme de pomme de terre.
Les rondelles de pommes de terre crue appliquées sur la peau permettent d'apaiser les légères brûlures et la sensation de chaleur. Le cataplasme sera composé de pommes de terre coupées en fines rondelles. Renouvelez les applications plusieurs fois par jour.

Conseil : Cependant, mieux vaut prévenir que guérir protégez-vous contre les coups de soleil cet été !

FAR LORRAIN AUX MIRABELLES

Pour 6 personnes (moule de 22 cm de diamètre)
Préparation : 15 minutes
Cuisson : 40 minutes

Ingrédients :
- 500 ml de lait entier
- 125 g de sucre
- 125 g de farine
- 3 œufs
- 1 gousse de vanille
- 20 g de beurre 1/2 sel
- 1 c à soupe de kirsch (facultatif)
- 400 g de mirabelles (non dénoyautées)

Préchauffez le four à 190° C (170° C pour moi).
Faites chauffer le lait pendant environ 5 minutes avec une partie du sucre (environ 1/3 de la quantité totale), la gousse de vanille grattée et le beurre. Vous n'êtes pas obligés de mettre du sucre à ce moment, cela évite que le lait n'attache dans la casserole.
Fouettez les œufs et le reste de sucre. Incorporez la farine tamisée tout en mélangeant. Versez le lait tiédi. Parfumez avec le kirsch.
Beurrez le moule. Répartissez les mirabelles sans les dénoyauter. Si vous ôtez les noyaux, les fruits risquent de rendre beaucoup de jus et le far n'aura pas la même saveur. Recouvrez de pâte.
Glissez au four pour 10 minutes puis baissez le four à 170° C. Les températures et temps de cuisson étant indicatifs, vérifiez la cuisson du far en plantant la pointe d'un couteau qui doit ressortir nette. Laissez refroidir le far.
Réservez au réfrigérateur jusqu'au moment de le déguster.

REGALEZ-VOUS !

État civil

Bienvenue à.....

Eliot né le 24 janvier 2020
de Stéphanie et Wilfried SEJOURNE

Hugo né le 1er juillet 2020
De Noémie THIEBAUT et Jérôme KEMPF

Ils nous ont quitté.....

Mr VIEIRA Evaristo Antonio le 15 mars 2020
Mr SPIRY Jean le 16 mars 2020
Mr GERARD Georges le 18 mai 2020
Mr CHARRIER André le 28 mai 2020

Mairie :
Actuellement fermée au public. En cas de besoin, veuillez contacter la secrétaire aux horaires habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 11h) au
☎ 03 29 51 78 35
par mail : mairie.croixauxmines@wanadoo.fr
En cas d'urgence et en dehors des horaires d'ouverture veuillez appeler le :
☎ 06 31 39 35 86
Site internet : https://www.lacroixauxmines.net/

Salle polyvalente :
Par décision du conseil municipal et pour des raisons sanitaires, la salle polyvalente sera fermée au public jusque septembre 2020. Elle rouvrira ses portes seulement si les mesures sanitaires/gouvernementales liées au COVID-19 y sont favorables.

Les numéros utiles :
Médigarde : 08 20 33 20 20
Urgence vitale : 15
Centre anti poison : 03 83 22 50 50

Les informations utiles liées à la vie du village :

Veuillez télécharger sur votre téléphone portable l'application illiwap avec le code 88120. vous recevrez des « alertes » en direct sur les coupures d'eau, les événements, les travaux etc...

Un compte Facebook lié à la vie de notre village sera prochainement créé.

Les jeunes nés en 2004 sont priés de se rendre en mairie pour le recensement. Cette attestation est obligatoire pour les demandes administratives (permis, Bac.....)

Le défibrillateur situé à droite de l'entrée de la salle polyvalente est accessible. Suivez les instructions de la borne en cas de besoin et appeler les secours.
Prochainement, un second défibrillateur sera installé, à la mairie, place Saint Nicolas.

Pompiers

Recrutement

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers des Vosges

Recrutent :

Des Jeunes nés en 2006 et 2007

+ d'infos : adjsp88@sdis88.fr ou renseignes toi auprès de la section la plus proche de ton domicile

Caserne la plus proche

Service Départemental Incendie et Secours
9 rue du stade
88520 Ban de Laveline
Tel : 03 29 51 72 61